

Autorité
de la concurrence



**Décision n° 11-DCC-191 du 16 décembre 2011
relative à la prise de contrôle exclusif par la société Garage du Donjon
d'un fonds de commerce détenu par la société Esa**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé au service des concentrations le 18 novembre 2011 et déclaré complet le 30 novembre 2011, relatif à la prise de contrôle exclusif par la société SAS Garage du Donjon d'un fonds de commerce détenus par la société SAS Esa ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif d'un fonds de commerce détenu par la société Esa exploitant deux concessions automobile de marque Volkswagen situées dans l'Essonne (91), par la SAS Garage du Donjon, active dans le même secteur. Elle constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne revêt pas de dimension communautaire. En revanche, les seuils de contrôle relatifs au commerce de détail mentionnés au point II de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DECIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 11-0222 est autorisée.

Le président,

Bruno Lasserre

© Autorité de la concurrence